



# Association Seignosse Océan

Association des résidents de Seignosse Océan

## Projet d'accrobranche à Seignosse

Du nouveau !

### Petit historique

Par délibération du 23 septembre 2010 le conseil municipal avait approuvé la prescription de la révision simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme en remplacement, et après annulation, de celle décidée en date du 19 mars 2009 « en vue de permettre la réalisation d'un projet touristique de plein-air en forêt de type accrobranche, activité qui n'existe pas sur la commune et qui présenterait un caractère d'intérêt général qui découlerait d'une forte demande de la population touristique intéressée par des activités sportives de plein air en lien direct avec la nature ».

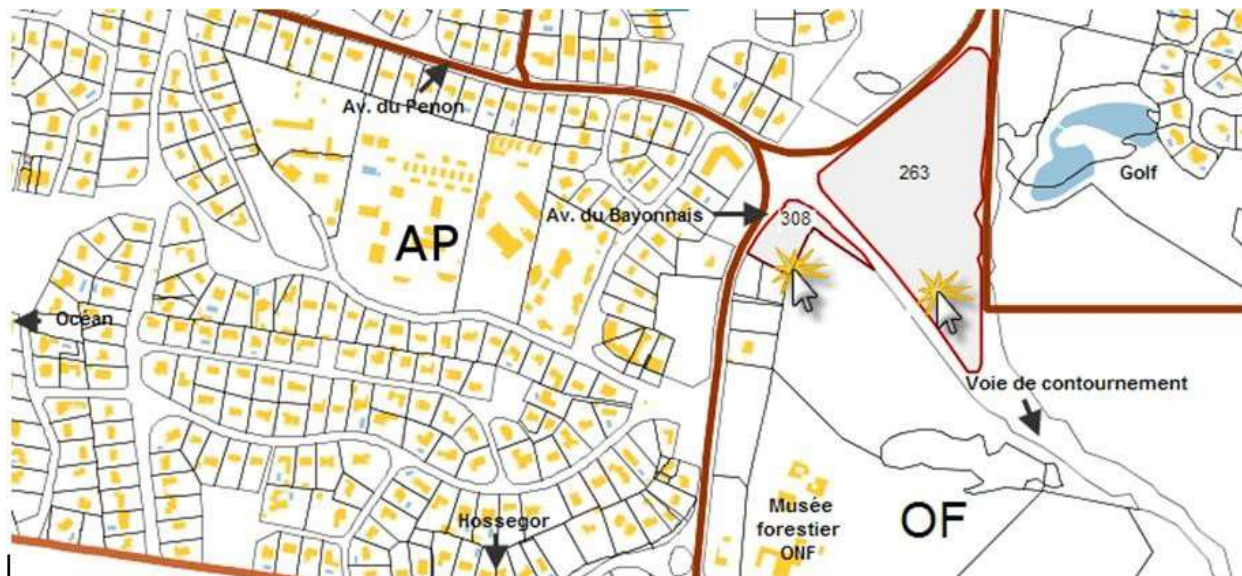
Elle concernait les parcelles forestières F 263 d'une contenance de 35 510m<sup>2</sup> pour la réalisation et l'exploitation saisonnière d'un parc accrobranche, et la parcelle F 308 d'une contenance de 4228 m<sup>2</sup> pour la réalisation d'un parking végétal. La modification du PLU proposée permettait de « réduire un espace boisé classé et d'adapter les dispositions réglementaires d'un secteur classé N » (espace naturel), en le classant en zone AUtp définie comme suit : *zone à caractère touristique dédiée principalement aux activités commerciales à caractère sportif et de jeux*.

Lors du conseil municipal du 20 juin 2010, la SARL Adrenaline représentée par Monsieur Henry-Bernard Suhubiette, avait été retenue comme exploitant du parc accrobranche, suite à l'appel à projet en date du 9 mars 2010

Il est bon de rappeler qu'un projet précédent appelé "Parc Aventure" avait déjà vu le jour au nord de la Station, sous la mandature de M.Zago, avant de disparaître...

L'enquête publique avait avalisé le projet, en juillet 2011 en lui apportant quelques modifications, et des précisions concernant la protection du caractère arboré de la parcelle en question.

Nous avons, à l'époque, effectué le relevé cadastral des parcelles concernées situées en bordure de la zone urbanisée :



En mars 2014, et au cours des années suivantes, le terrain était toujours vierge de toute réalisation. Le projet semblait au point mort, voire abandonné.

### **Du nouveau !**

**Le 26 avril 2017**, l'Adjoint à l'urbanisme de la Municipalité, convie début mai, notre Président à une "information " préalable à la remise sur pieds d'un projet "accrobranche" sur la commune.

**Ce nouveau projet**, duquel nous devrions donc rapidement et plus précisément être informés, fera l'objet, chaque fois que nécessaire, d'informations régulières sur notre site.

***A jour le 27 avril 2017***